

## Vos difficultés, vos questions ?

Je rencontre des difficultés durant mon stage. Quels sont mes droits ?

Mon chef fonctionnel veut m'évaluer négativement. Comment m'y préparer ?

Je pars bientôt à la retraite. Quels sont mes droits et possibilités ?

J'estime avoir été injustement écarté d'une promotion. Que faire ?

Je suis évalué par un agent d'un autre rôle linguistique. Est-ce légal ?

Vous êtes convoqué par le MEDEX. Quelles peuvent être les suites ?

Je crains ou je souhaite être muté dans une autre administration ou un autre service. Quels sont mes droits ?

Vous estimez avoir été injustement éliminé lors d'un examen de recrutement. Que faire ?

Je ne me sens ni entendu, ni respecté par ma hiérarchie. Que peut faire le GERFA ?

Quel sera l'impact de la réforme de l'Etat sur mon statut (grade, niveau, classe) et ma carrière professionnelle ?

Je suis contractuel et j'ai peur pour mon emploi. Le GERFA peut-il m'aider ?

Le SELOR m'empêche d'avoir accès à mes copies d'examen. Est-ce normal ?

... **Nous pouvons vous aider !**

## Nos coordonnées :

GERFA ASBL – Michel Legrand

avenue du Pont de Luttre, 137

1190 Bruxelles

Courriel : gerfadia@yahoo.fr

Tél : 02/344.04.73 (en matinée ou après 18h)

Télécopieur : 02/347.03.30

Site : [www.gerfa.be](http://www.gerfa.be)

### TALON A RETOURNER AU GERFA

Veillez cocher votre demande :

- Je souhaite recevoir gratuitement un exemplaire du diagnostic
- Je souhaite me faire membre

NOM et Prénom :

ADRESSE :

Courriel :

Toute demande sera traitée confidentiellement

**ELARGISSEZ VOTRE HORIZON  
DANS L'ADMINISTRATION**



**Groupe d'Etude et de Réforme  
de la  
Fonction Administrative**

**[www.gerfa.be](http://www.gerfa.be)**

## Une question d'horizon...votre horizon !

Pour vivre pleinement sa carrière et la gérer efficacement au sein d'une administration publique, il ne faut pas se limiter aux collègues, à sa hiérarchie, au service du personnel et aux informations diffusées dans la presse et les médias.

En réalité, il faut aller plus loin !

Considérons les sujets suivants :

- La gestion de la carrière, la promotion et l'avancement.
- Les grandes réformes de l'administration (Copernic, les mandats, les cercles de développement,...).
- Les nominations des top managers.
- Les dysfonctionnements et les abus dans l'administration.
- La politisation de l'administration.
- Les déséquilibres linguistiques dans l'administration fédérale.
- Les mesures disciplinaires contre un agent.
- L'analyse de litiges et d'arrêts du Conseil d'Etat en matière administrative.
- L'évolution institutionnelle de l'Etat fédéral et son impact sur l'administration.
- L'administration de demain, que doit-elle être ?

Ces sujets vous intéressent...vous n'êtes pas seul !

Sachez qu'ils sont abordés et traités de manière critique dans le journal mensuel 'diagnostic' du GERFA.

## Alors c'est quoi le GERFA ?

L'équipe du GERFA est composée de fonctionnaires francophones ayant une grande expérience de la fonction publique et disposant d'une solide expertise en matière de droit administratif et de gestion publique.

- Le GERFA est une organisation syndicale agréée qui soutient et défend ses membres. Il a remporté de nombreuses victoires, tant individuelles que collectives.
- Il est un groupe d'étude, de réflexion et d'action qui défend les valeurs essentielles du service public.
- Il est strictement indépendant et est actif depuis plus de 25 ans.
- Il ne bénéficie d'aucuns subsides et tire l'essentiel de ses ressources des cotisations de ses membres et des services prestés.
- Il est constitué en association sans but lucratif (ASBL).
- Il défend tant les statutaires que les contractuels.

## Les valeurs que défend le GERFA

- La dépolitisation de l'administration.
- La création d'une école d'administration.
- La sélection des fonctionnaires sur la base des compétences.
- La promotion sur la base uniquement de l'expérience et des compétences.
- La lutte contre l'arbitraire.
- Le soutien à la carrière objective des agents des services publics.

## Pourquoi se faire membre ?

Etre membre du GERFA, c'est avant tout être bien informé au travers du journal diagnostic mais aussi avoir la garantie de pouvoir disposer d'une assistance juridique pointue pour défendre au mieux vos intérêts si cela devait se révéler nécessaire.

Pour être membre du GERFA, il vous suffit de verser une cotisation annuelle de 45 €, celle-ci incluant l'abonnement au diagnostic (10 numéros par an), sur le compte :

IBAN : BE57 0001 4529 0135

BIC : BPOTBEB1

Veuillez préciser dans la communication votre administration (par ex : "SPF Sécurité Sociale").

## Vous hésitez...alors contactez-nous

N'hésitez pas à nous contacter ou visiter notre site : [www.gerfa.be](http://www.gerfa.be)

Vous pouvez également recevoir gratuitement – et sans engagement de votre part – un exemplaire du diagnostic ou demander à rencontrer un de nos délégués. Il suffit de nous envoyer un courriel ou d'utiliser le talon (voir plus loin).

Nous sommes à votre écoute !

Votre demande sera traitée en toute confidentialité.

***Le GERFA, une autre façon de penser le service public !***